

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 30 AOÛT 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Considérant que la Commune de Gap demandait en 2022 de réaliser une étude sur son territoire pour rechercher une ressource en eau potable permettant de contribuer significativement aux besoins de la ville, besoins qui sont de l'ordre de 300 m³/h. Une première évaluation géologique et hydrogéologique du territoire communal a permis de se rendre compte qu'aucun site de la commune de Gap ne permettait de produire un tel débit,
- Considérant que lors de la réunion du 28 février 2023, il a été décidé de réorienter les recherches vers des ressources de débit plus modeste (env 10 m³/h), qui permettraient, au moins, à la ville d'améliorer son autonomie,
- Considérant que dans cette optique il est proposé une étude exhaustive du territoire de la commune de Gap afin de recenser les sites susceptibles de correspondre aux besoins de la commune de Gap,
- Considérant qu'une exclusivité est donnée à la société ASSISTANCE PRO G, 05000 GAP car c'est le bureau d'études qui a déjà réalisé les études en 2022,
- Considérant que la proposition de la société ASSISTANCE PRO G, 05000 GAP, répond de manière satisfaisante aux besoins de la commune de Gap,

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude exhaustive des ressources en eau potable sur le territoire de la commune de Gap avec la société ASSISTANCE PRO G, 05000 GAP

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un prix de 7000 HT / 8400 € TTC pour un délai de 6 mois à réception de la commande.

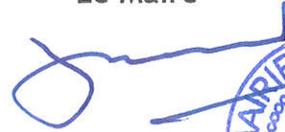
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Eau potable 2023, en fonctionnement.

Article 3 :

Monsieur le Directeur de l'Eau et de l'Assainissement et le directeur général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 30 AOUT 2023

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 28 SEP. 2023

Publié ou notifié le : 28 SEP. 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_09_363**
Objet : **Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude exhaustive des ressources en eau potable sur le territoire de la commune de Gap avec la société ASSISTANCE PRO G, 05000 GAP**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement
Identifiant unique : 005-210500617-20230928-D2023_09_363-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230928-D2023_09_363-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13122.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230928-D2023_09_363-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59.2 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : devis assistance PROG.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230928-D2023_09_363-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	124.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	28 septembre 2023 à	

14h13min37s

Accepté par le TdT : validation OK

Transmis
Acquittement reçu

28 septembre 2023 à
28 septembre 2023 à
14h13min51s

Transmis au MI
Reçu par le MI le 2023-09-28

